

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE PAYSAGISTE											
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	94 645	101,36 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 268	1,36 %	
	4	Montant net des recettes										AD	93 377	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	94	0,10 %	
	6	Gains divers (5)										AF	1 098	1,18 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	94 569	101,28 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	541	0,58 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	24 873	26,64 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	8 180	8,76 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	463	0,50 %	
	13			Autres impôts								BS	1 118	1,20 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 910	2,05 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 128	3,35 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	BG	10	0,01 %		
	17	Entretien et réparations				621				0,67 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)				624				0,67 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				525				0,56 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				1 649				1,77 %					
	22	Primes d'assurances				3 718				3,98 %		Total : Transport et déplacements			
	23	Frais de véhicules (12)				5 454				5,84 %					
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										BJ	8 527	9,13 %	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...				3 073				3,29 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	9 777				BK	11 220	12,02 %
				dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 442		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès				537				0,58 %		Total : Frais divers de gestion			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 590				1,70 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	142		0,15 %						
30	Autres frais divers de gestion				2 532				2,71 %						
31	Frais financiers (14)										BN	225	0,24 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	10	0,01 %		
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	72 144	77,26 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARCHITECTE PAYSAGISTE**

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	22 424	24,01 %				
			35	Plus-values à court terme (16)					CB					
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	275	0,29 %			
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	22 700	24,31 %			
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
			40	Frais d'établissement (19)					CG					
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 344	1,44 %			
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
			42	Moins-value à court terme					CK	70	0,07 %			
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		548	0,59 %			
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO						
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 961	2,10 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	20 739	22,21 %				
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	17 681					
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 320					
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	127					
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)												
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.												
		Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)											
			T		X					16 323				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	